

Article 31 du Règlement

[Français]

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL**LA PERFORMANCE DU GROUPE HARRICANA D'AMOS**

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, le groupe Harricana d'Amos s'attaque au marché de la sous-traitance dans le domaine de l'industrie automobile et veut accroître ses exportations d'équipement forestier en Amérique latine et en Asie.

Les frères Arcand sont également intéressés par des possibilités d'investissement au Chili, qui se lance dans un important programme d'exploitation forestière.

L'an dernier, les ventes du groupe Harricana se sont chiffrées à 41.2 millions de dollars, en hausse de 74 p. 100 par rapport à l'exercice financier précédent.

Monsieur le Président, les Canadiens et les Québécois devront surveiller la performance des dirigeants et employés du groupe Harricana en Abitibi.

* * *

[Traduction]

LES PARLEMENTAIRES**LA RESPONSABILITÉ EN MATIÈRE DE GESTION INTERNE**

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): L'an passé, monsieur le Président, des députés et des agents de la GRC ont été mis au courant des circonstances entourant de supposées déloyautés concernant les budgets et les fonds de la Chambre des communes.

Un autre de nos collègues vient d'être accusé de délits relevant du Code criminel et il faut absolument que tous les députés à la Chambre s'assurent qu'il est traité en toute justice et présumé innocent jusqu'à preuve de contraire.

Cependant, toute institution bien portante—surtout la Chambre des communes—doit disposer des moyens pour maintenir sa propre discipline. Même une équipe de hockey amateur a les moyens de faire régner l'ordre et la discipline dans son organisation.

Chaque fois qu'on essaye d'aborder de telles questions, le gouvernement rétorque que «la police enquête», que «le tribunal est saisi de l'affaire» et, après le procès, que «la question est réglée».

Comme députés, nous siégeons dans ce qui supposé être l'institution la plus forte du pays, mais nos électeurs ont l'impression que nous n'avons aucun pouvoir.

Le fait que les cours provinciales soient saisies de questions aussi sérieuses que celles-là porte les gens à oublier la force et l'honneur de la Chambre et des députés.

À mon humble avis, c'est aux députés qu'il incombe de régler ces questions internes. Que cela constitue une question de privilège ou que nous exécutions simplement le travail pour lequel nous sommes rémunérés et que nous avons juré de faire, les électeurs de ma circonscription et du reste du Canada n'accepteront pas de réponses évasives pendant encore trois ans.

* * *

LA JEUNESSE**LES SUBVENTIONS FÉDÉRALES À L'ENSEIGNEMENT COOPÉRATIF**

M. John E. Cole (York—Simcoe): Monsieur le Président, au nom de mon collègue, le ministre d'État chargé de la Jeunesse (M. Charest), j'annonce le versement de subventions d'une valeur de 9 millions de dollars à plus de 50 projets d'enseignement coopératif d'un océan à l'autre. Ce montant s'ajoute aux 26 millions dont ont bénéficié 193 projets depuis 1985.

L'enseignement coopératif est un programme scolaire qui intègre les études traditionnelles à la vie professionnelle.

Au Canada, l'adoption du principe de l'enseignement coopératif remonte à 1957. L'enseignement coopératif s'est développé petit à petit depuis lors et se pratique maintenant dans des universités et collèges de toutes les régions du pays.

Depuis qu'Employ et Immigration Canada a lancé le Programme de planification de l'emploi en 1985, l'enseignement coopératif prend un essor considérable. Aujourd'hui, 38 000 étudiants inscrits à 75 établissements d'enseignement postsecondaire participent à des programmes d'enseignement coopératif.

L'enseignement coopératif jouera un rôle important dans le perfectionnement et l'adaptation de notre main-d'oeuvre. C'est un bon mécanisme pour aider les jeunes à se préparer au marché du travail de demain.

L'enseignement coopératif sert de pont entre l'école et le monde du travail. Or, le gouvernement attache beaucoup d'importance aux programmes qui facilitent la transition entre les deux.

En appuyant l'enseignement coopératif, le gouvernement montre qu'il prend au sérieux la stratégie de ressources humaines et les mesures de formation annoncées le 11 avril, jour où il a rendu publique sa stratégie de perfectionnement de la main-d'oeuvre.